

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS : L'INACCEPTABLE RETOUR EN ARRIÈRE DU SÉNAT

Sandrine Le Feur, présidente de la commission du développement durable à l'Assemblée nationale, réagit suite au texte adopté par le Sénat, qui défait en profondeur les avancées de la loi de 2023 en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

"Ce qui se joue au Sénat est un détricotage en règle de la loi votée en 2023. Un retour en arrière incompréhensible qui ajoute un casse-tête supplémentaire aux élus locaux ! Après des années de travail, la plupart des régions ont adopté leur SRADDET, et voilà qu'on leur demande déjà de tout revoir. C'est un manque de respect pour leur engagement et une source d'instabilité inadmissible", déclare Sandrine Le Feur.

Le texte adopté par la chambre haute procède à une simplification excessive du cadre légal existant, conduisant à l'abandon quasi total des objectifs fixés par la loi "Climat et résilience" de 2021. Il exonère de nombreuses activités de toute contrainte foncière, affaiblissant ainsi la stratégie de sobriété foncière indispensable pour préserver les terres agricoles et naturelles.

Multiplication des dérogations, suppression de l'objectif intermédiaire de réduction de l'artificialisation, flexibilité excessive dans la fixation des objectifs régionaux : autant de mesures qui compromettent la lutte contre l'artificialisation des sols et mettent en péril nos territoires face aux inondations, aux canicules et aux enjeux de résilience alimentaire. "À force de multiplier les dérogations, elles deviennent la règle. Artificialiser à outrance met en péril nos territoires. Ce n'est pas acceptable", insiste Sandrine Le Feur.

Pour la présidente de la commission du développement durable, la priorité doit être de lever les freins financiers qui pèsent sur les collectivités pour leur permettre d'atteindre les objectifs du ZAN. "La mission parlementaire que je porte avec Constance de Pélichy ne revient pas sur les objectifs du ZAN, mais vise à apporter des solutions fiscales pour en faciliter l'application. Aujourd'hui, l'incohérence est là : on demande aux élus de ne plus artificialiser, alors que leurs finances locales en dépendent directement. C'est ce problème que nous voulons corriger avec notre travail législatif." Les conclusions de la missions, en opposition avec le texte du Sénat, seront rendues le 9 avril.

Sandrine Le Feur appelle donc à une mobilisation large pour rejeter cette remise en cause des engagements en matière de préservation des sols et invite le gouvernement et les députés à rétablir un cadre clair et ambitieux pour les territoires.

Sandrine Le Feur